REÇU EN PREFECTURE le 13/12/2023

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

## R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-091-259102457-20231211-B2023\_19-DE

Le Bureau Syndical légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2023, s'est assemblé le 11 décembre 2023, au 1 rue des paveurs 91000 EVRY-COURCOURONNES, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres du bureau en exercice: 32

Présents: BERTOL Gino, CASTAINGS Laurence, CORDIER Corinne, CORRE Daniel, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, FOURNIER Pascal, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, PIANTONI Gilbert, ROUSSET Laurent, SEBBAG Alice, TARAGON Stéphane, BORTOLI Jacky, CORZANI Olivier, NOEL Michel, PROT Pierre, PYOT Frédéric, TERRIER Michel

### Pouvoirs:

Absents excusés: BENSARSA REDA Lamia, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric, MAYEUR Véronique, PEROT Joël, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude, DURANTON Marianne, GONZALES Didier, NEDELEC Gaëlle, PIGEON Marie France, SCACCHI Anne

Le Président constate le quorum et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel NOEL est désigné secrétaire de séance

# OBJET: RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT SUR EMPLOI PERMANENT POUR L'ANNEE 2024

Le Bureau Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et plus particulièrement à son article L332-13

Vu la délibération n°2023-46 du comité syndical du 26 avril 2023 portant délégation d'attribution du comité syndical au bureau

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles.

Considérant que le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Considérant que leur traitement sera calculé par référence au maxi sur l'indice terminal du dernier grade des catégories A, B et C,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ou autorisés à exercer leur activité à temps partiel

#### L'autorité territoriale,

Mis en ligne le 14/12/2023 Å 15h49

## REÇU EN PREFECTURE le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-259102457-20231211-B2023\_19-DE

# DIT que les crédit seront inscrits au budget

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

	Vote NIMITE	
Pour	19	
Contre	0	
Abstention	0	

Xavier DUGOIN

Le Président

Le secrétaire de séance

Michel NOEL

La délibération est adoptée.